



Compte -rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000

"Montagne de Val-Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches"

Tenu le **15 janvier 2020** à la Fontaine de l'ours à Auzet.

Rédactrice Caroline SOUTEYRAND, chargée de mission Natura 2000

Etaient présents

Auriault Patrick	Maire de Bayons
Barbero Marcel	Rapporteur scientifique du site
Baron Dominique	Adjoint à la forêt à Seyne et Président des communes forestières
Bert Didier	Conservateur réserve nationale géologique de Haute Provence, conseil départemental
Bonnet Olivier	Pastoraliste au CERPAM
Cussac Ophélie	Animatrice Natura 2000 site de la vallée de l'Asse
De Pinho Agnès	Coordinatrice, bénévole LPO PACA
Ferrieux Thibaut	ONF, agent patrimonial, unité territoriale de Barcelonnette-Seyne
Gébay Lucile	DDT04
Isoard Roger	Maire de la commune d'Auzet, président du comité de pilotage
Laurent Patrick	Elu commune de Verdaches
Mathieu Bernard	Vice Président Communauté de communes Sisteronais-Buech
Maurel Nicolas	Responsable du service environnement de P2A
Overall Bernard	botaniste
Patrick Collombon	Mycologue, bénévole LPO PACA
Ramsay Sébastien	Chargé de mission Natura 2000, DDT 04
Raujouan Philippe	Chef de pôle, DDT, service environnement
Sabinen Jean Yves	Office français de la biodiversité
Sallefranque Mayder	Chargée de mission DREAL PACA, service biodiversité, eau, paysage
Savoyat Caroline	Chargée de mission au Syndicat mixte d'aménagement de l'Asse et de la Bléone
Souteyrand Caroline	Animatrice site Natura 2000 "montagne de Val-haut- Clues de Barles-Clues de Verdaches"
Tarasconi Karine	Office de tourisme hautes-terres de Provence

Etaient excusés

Quelin Lionel	Responsable, CEN pôle alpes du sud
Granet-Brunello Patricia	Présidente de Provence Alpes agglomération (P2A)
Foucaut Laurence	ODEPP
Arnaud Cédric	Coordinateur du réseau circaète 04, GPFSA

Quekenborn Delphine	GCP
Milesi Nicolas	Chambre d'agriculture, forêt
Garet Elie	Représenté par Thibaut Férrieux
Lavandier Géraud	Représenté par Thibaut Férrieux

Ordre du jour

- 9h30 : accueil des participants
- 10h-12h : présentation du bilan d'activité de la troisième année d'activité et du bilan triennal sur la période d'animation 2016-2019 du site "Montagne de Val-Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches" et perspectives d'animation sur la période 2019-2022
- 12h-12h30 : questions diverses

La réunion débute à 10h.

Après une présentation des participants, l'animatrice remercie la commune et la fontaine de l'ours de nous accueillir. Pour plus d'information sur les capacités d'accueil et d'activités : <https://www.lafontainedelours.fr/>

Bilan d'activité 2018-2019

Caroline SOUTEYRAND présente le bilan d'activité de l'année 3 et triennal 2016-2019, selon le document joint à ce CR (présentation power-point).

Les habitats d'intérêt communautaire et prioritaire

L'animatrice signale que la diapositive de la carte d'habitat présentée en annexe 2 du bilan doit être modifiée. Elle ne met pas les habitats prioritaires en valeur : forêt montagnarde et subalpine à *Pinus uncinata* sur substrat calcaire (code N 2000 9130) et les forêts -galerie à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0) et forêt alluviale à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0) et *Alyssa sedion albi*, pelouse sur faible substrat (ponctuel). Le bilan d'activité sera modifié dans ce sens. Marcel Barbero s'étonne du classement de ces forêts riveraines : présence de l'Aulne blanc et non de l'Aulne glutineux. Caroline Savoyat confirme la présence de l'aulne blanc. Le classement initial de ces ripisylves peut être erroné et remis en cause à l'occasion de la discussion scientifique de validation de la cartographie de 2019 précise l'animatrice.

Les espèces d'intérêt communautaire et patrimoniale

L'animatrice rappelle que les espèces patrimoniales sont importantes à prendre en compte dans la gestion, l'évaluation des incidences mais ne peuvent pas bénéficier de contrats Natura 2000. Elle actualise la liste en annexe 5 du bilan à chaque nouvelle espèce trouvée sur le site. Le bilan modifié sera téléchargeable via le lien [COPIL FR 35 15012020](#)

Bernard Overal, botaniste liste les nouvelles espèces patrimoniales (Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine) pour le site :

A plusieurs endroits des Aulnaies frênaies de la Grave, et de la Grave de saint André : *Viola mirabilis*, *Asarum europaeum* (Asaret) *Ranunculus platanifolius* (Renoncule à feuilles de platane), *Gymnocarpium robertianum* (Polypode du calcaire), *Galium tauricum* (*Asperula taurina*, Grande Croisette, Aspérule de Turin)

En Ormaie-tillaie : *Lunaria rediviva*, Lunaire vivace

Il signale que l' *Asarum europaeum* identifié à la cascade de la Pie à Auzet, a été enseveli partiellement par les déblais déversés par l'entreprise qui a enterré la ligne moyenne tension. Il reste cependant encore quelques individus.

Marcel Barbero insiste sur l'importance des hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthéro-Fagion* et la prise en compte des micros-habitats plus humides car ils abritent le Sabot de Vénus. Thibaut Ferrieux et Roger Isoard précisent que cette espèce se rencontre en limite du site dans les pinèdes. Il faut que la pinède soit humide précise Marcel Barbero, présence de pyrole.

L'animatrice précise que cette espèce était présente lors des inventaires initiaux en 2010 mais qu'elle n'a pas été retrouvée à l'occasion de la cartographie des habitats de 2019. Elle est pourtant très abondante en limite du site, sur la commune d'Auzet rajoute Roger Isoard. Marcel Barbero cite Daniel Reboul, technicien ONF en charge de l'animation du DOCOB avant le syndicat des Monges comme détenteur de cette donnée. L'animatrice se rapprochera de lui dès que possible.

L'animatrice confirme la présence d'*Ibêris nana* (corbeille d'argent de Candolle) à Selonnet et Auzet à Roger Isoard qui s'interroge sur la donnée *Ibêris aurosica* donnée par le CBNA sur ce secteur. Marcel Barbero trouve l'Ibêris trop rosée. L'animatrice se rapprochera du CBNA pour éclaircir cette donnée. A Auzet et Selonnet, l'animatrice a trouvé en abondance l'Oeillet à delta (*Dainthus deltoides*).

L'animatrice rappelle la présence du Lézard ocellé sur Tanaron (La Robine sur Galabre), espèce protégée bénéficiant d'un plan national d'action (Marcel Barbero). Elle est aussi présente à Esclangon d'après Roger Isoard.

Le Murin de Brandt (annexe IV) est présent aussi à Auzet, un individu a été trouvé par Jean François Noblet informe Thibault Ferrieux. C'est une nouvelle espèce pour le site. Pour rappel, l'oreillard roux et le petit Murin (annexe II DH) sont présents, identifiés par Roland Jamault.

Le crapaud accoucheur (annexe IV) est bien représenté à Auzet. Il a été trouvé au bas marais alcalin de Lozerot. Marcel Barbero précise que c'est une espèce phare sur la région PACA.

Le Maillot des Alpes (*Pumilla apicola*) été découvert par le CEN à l'occasion de la recherche de *Vertigo angustior* qui lui n'a pas été trouvé sur les 2 principales zones humides du site : Le bas marais alcalin de Lozerot à Auzet et la zone humide de la cabane de grand val haut à Barles.

Contrairement à ce qui a été dit au COPIL le pique prune n'a pas été retrouvé lors de l'étude d'Aselia écologie de 2014. Seule une donnée historique de présence d'indices avait permis de justifier sa présence sur le site. Il faut noter que c'est une espèce très difficile à détecter à l'état adulte.

Gestion et contractualisation

Contrat création de mare forestière à la fontaine de l'ours, à Auzet

Bernard Overal alerte sur la possible production de gaz en milieu anaérobie due au dépôt de matière au fond de la mare et induira une sélection d'être vivants adaptés à ce milieu. Thibaut Ferrieux suppose que le renouvellement continue de l'eau de la mare et son évacuation pourrait limiter ce phénomène.

L'animatrice note cette remarque. Un suivi de l'atterrissement, de la microfaune et de la flore est prévu dans le cadre des suivis de ce contrat. Il sera réalisé par des étudiants de l'IUT en génie biologique.

Contrat chantier lourd de débroussaillage en vue de dégager les Genévriers thurifères

L'animatrice trouve remarquable la contractualisation sur terrain privé et souligne la difficulté de mise en œuvre de ce contrat. La parcelle est inaccessible à véhicule à moteur. Il faut aussi noter que le dégagement des Genévriers thurifères doit être fin et mesuré car de jeunes GT semblent pousser à l'abri des Pins sylvestres ou Erables de Montpellier. L'animatrice installera une placette témoin, non soumise aux travaux de dégagement. Un suivi de la régénération et de la dynamique du GT et des autres arbustes sera mise en place, en collaboration avec des étudiants en Génie biologique de l'IUT.

Marcel Barbero précise que le ratio pieds mâles et femelles (portent des galbules) est important pour connaître la capacité du peuplement à se développer. Plus le ratio femelles-mâles est important et plus le peuplement est en capacité de se régénérer. Bernard Overal précise que certains individus sont hermaphrodites et que selon l'âge l'individu change de sexe. Le calcul de ratio devient donc plus compliqué.

La dispersion des graines se fait par zoochorie en particulier par les oiseaux. IL faut donc penser à conserver des arbres comme perchoirs à oiseaux. Les autres animaux le consomme peu car il contient un alcaloïde qui se développe en période de reproduction de l'arbre (système de défense explique Marcel Barbero.

D'après Bernard Overal, le peuplement n'est pas menacé s'il n'y a pas de semis car c'est un arbre qui vit très vieux. Certains individus peuvent avoir 600-650 ans d'après le nombre de cernes comptées sur des souches récoltées suite à la purge de falaise à la clue de Barles.

Contrats N 2000 prévisionnels

Contrat bois sénescant à Barles, à Auzet

Marcel Barbero signale un document fort intéressant sur les contrats bois sénescant :

https://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/platform/documents/mediterranean_old_forests/day2/guidetechnique_senescence_sept2013_f_en.pdf

Thibaut Ferrieux demande confirmation de l'éligibilité du contrat bois sénescant sur des parcelles classées en production : l'animatrice confirme et précise que c'est le 1^{er} critère d'éligibilité et la possibilité de contractualiser des îlots et des arbres isolés.

Donc l'îlot de la fontaine de l'ours à Auzet ne peut être concerné. Les parcelles 3 et 4 marquées de 1200 arbres bio sur l'annexe 8 du bilan d'activité sont elles concernées.

Peuvent être aussi concernées les parcelles de la propriété du syndicat des montagne d'Auzet, parcourue par Roland Jamault de GEOECO missionné par l'animatrice pour inventorier les arbres gîtes potentiels ou avérés à chiroptères forestiers.

Contrat pineraie à crochet sur la commune de Seyne

Marcel Barbero informe le COPIL que le Pin à crochet ne s'hybride pas car les individus se reproduisent mais un phénomène d'introgression entre le Pin sylvestre et le Pin à crochet est en œuvre : toutes les combinaisons d'introgression sont possibles : cône à crochet-tronc saumon du Pin sylvestre ou cône de pin sylvestre- écorce de Pin à crochets...

L'animatrice explique que cette parcelle de pin à crochets bien venant peut bénéficier d'un contrat Natura 2000 si la cartographie des habitats 2019 a caractérisé cette parcelle en pineraie à pins à crochets prioritaire.

Contrat bois sénéscent à Auzet, lieu dit fontaine de l'ours

La commune souhaite confirmer ce territoire alentour à la Fontaine de l'ours comme particulièrement riche et souhaite le protéger de toute exploitation forestière future. Thibaut Ferrieux informe le COPIL que l'ONF travail à un projet d'arrêté de protection sur le vallon de saint André.

Prévisionnels MAEC

Avance de la fauche sur MAEC retard de fauche

Des faciès à rhinante sur des prairies de fauche de basses altitudes diminuent la biodiversité des prairies. L'animatrice se questionne sur le nécessité d'une mesure de gestion pour gérer le développement de cette espèce. Bernard Overall explique que ce phénomène est un cycle dû à la présence de phosphate dans le sol capté par les graminées et que la Rhinante dérobe à son profit (hémiparasite). Naturellement, ce cycle passera, aussi aucune mesure de gestion n'est nécessaire.

L'animatrice informe le COPIL que l'éleveuse ne souhaite plus contractualiser le retard de fauche car cette mesure est trop contraignant (elle ne pouvait pas faucher plus tôt la prairie en vue de limiter la montée en graine de la Rhinante car le cahier des charges de la mesure ne le permettait pas). L'animatrice tentera d'être convaincante et pédagogique pour justifier la poursuite du retard de fauche.

L'évaluation des incidences Natura 2000

Projet d'extension de la réserve naturelle géologique de haute Provence

Didier Bert, conservateur de la réserve géologique annonce au COPIL que suite à une présentation du projet d'extension du périmètre de la réserve en préfecture, il a été décidé que le périmètre d'extension de la réserve ne pouvait pas être une mosaïque de sites protégés mais devait s'étendre au site de la vallée du Bès et de la grande cloche de Barles.

Sécurisation de falaise

L'extrait du fascicule de sensibilisation transmis aux équipes opérationnelles sur le site et réalisé par Aselia écologie et consultable sur le bilan comporte une erreur sur l'espèce liée à la plante hôte Aristoloche pistoloche d'après Nicolas Maurel. C'est la Proserpine et non la diane qui est présente sur le secteur.

Inventaires, suivis scientifiques et autres études

Réintroduction du bouquetin des Alpes

Karine Tarasconi de l'office de tourisme des hautes terres de Provence présente l'avancée de l'étude de faisabilité de la réintroduction du bouquetin des Alpes dans les Monges financée par « espace valéen terres de provence, terres de rencontre ». L'étude scientifique et biologique est portée par Aselia écologie et le volet sociologique par hautes terres de Provence. Des acteurs du territoire doivent encore être interrogé pour connaître les perceptions de cette réintroduction, les contraintes inventorier les usages, évaluer le positionnement des acteurs...La structure porteuse du projet doit aussi être définit. Actuellement, le calendrier électoral ne permet pas d'avancer plus avant. Karine Tarasconi souhaite se rapprocher des éleveurs et chasseurs et questionne sur les moyens de les rencontrer. La DDT suggère de contacter le pôle pastoralisme de la DDT.

Convention interrégionale du massif des Alpes

C'est le dispositif interrégional propre au Comité de Massif des Alpes destiné à porter des projets de développement variés en phase avec le Schéma inter régional du Massif des Alpes.

Olivier Bonnet du CERPAM présente le projet sur les zones intermédiaires. Les zones intermédiaires du massif des Monges (les parcours) se reboisent, perdent en diversité biologique. Ce territoire a été choisit pour recueillir les perceptions des acteurs, les usages, les enjeux liés à ces zones intermédiaires. l'objectif est de mener une concertation et de définir des actions en en vue de lutter contre cette déprise. Les acteurs socio-économiques du territoire seront interrogés à partir du mois de juin.

Information, communication, sensibilisation

Nicolas Maurel présente le prochain festival Inventerre. Les inventaires naturalistes se dérouleront du 12 au 14 juin des gorges de Trévans au col de fontbelle. Les animations et conférence sont prévues du 7 au 11 octobre. Les thèmes abordés lors des conférences animations sont les enjeux de société, naturalistes, ceux du changement climatique, quelle forêt pour demain ?L'animatrice proposera une sortie à la découverte d'un espace forestier.

Marcel Barbero rappelle l'importance de poursuivre voir renforcer les actions de sensibilisation auprès des scolaires.

Fin de la réunion 12h45